

Travaux Originaux.**LE BUREAU DE SANTÉ DE MONTRÉAL.**

Permettez moi, lecteurs, de vous signaler les bons services que l'on doit attendre d'un Conseil d'Hygiène et de salubrité, improprement appelé au Canada "Bureau de Santé."

D'abord je dirai, d'accord avec tous les hygiénistes, que l'institution de Conseil d'Hygiène et de Salubrité est, sans contredit, une des créations les plus libérales, les plus intelligentes du XIXe siècle.

L'hygiène, sortant des spécialités confuses, banales, superficielles et stionnaires des siècles précédents, prend aujourd'hui un libre essor vers les applications industriels ou biologiques. S'inspirant aux grandes et récentes découvertes dans les sciences physiques et chimiques, l'hygiéniste comprend mieux maintenant le véritable but de la science qui est de relever la constitution physique et morale du peuple.

Un Conseil d'Hygiène et de Salubrité, par conséquent, a pour mission principale de protéger la santé publique contre l'indifférence, la mauvaise volonté, l'ignorance et le mercantilisme d'une partie de la population. Son utilité, son indispensabilité même dans une ville est parfaitement démontrée par l'importance vitale des mesures sanitaires qui s'imposent à la considération de tout homme réfléchi, et dont la mise en pratique est d'une absolue nécessité pour amener le bien être de l'individu comme de la société.

Jettons un regard rapide sur les questions relatives à l'hygiène et à la salubrité publiques.

1o L'assainissement de la ville et des habitations ;

2o Les mesures à prendre contre les maladies endémiques, épidémiques et contagieuses ;

3o Les épizooties ;

4o La propagation de la vaccine. Les rapports et les travaux des vaccinateurs ;

5o L'organisation et la distribution des secours médicaux aux malades indigents ;

6o La salubrité des établissements industriels, des écoles, des hôpitaux, des maisons, des prisons, des asiles, etc. ;

7o Les questions relatives aux enfants trouvés ;

8o La qualité des aliments, boissons, condiments ;

9o Le classement des établissements industriels au point de vue leur nocuité ;

10 Les mesures à prendre pour améliorer les conditions sanitaires de la population ouvrière ;

11o Les travaux d'utilité publique : constructions des maisons particulières, d'édifices publics ; les cimetières, les égouts, la voirie ;

12o Les causes de la mortalité.

Toutes ces questions qui forment, en quelque sorte, les affaires courantes d'un Conseil d'Hygiène et de Salubrité, réclament l'office d'hommes qui, à raison de leurs études spéciales ou de leurs travaux habituels, s'occupent de l'hygiène.

En effet, il faut des études sérieuses et constantes à chacun des hauts fonctionnaires, et une surveillance active dans l'administration de l'hygiène et de la salubrité publiques pour pouvoir agir avec discernement.

Notre ville est malsaine, c'est incontestable ; les chiffres de mortalité nous en donnent une preuve irréfutable. Pourtant son site est des plus favorisés de la nature.—Les causes de son insalubrité sont nombreuses ; mentionnons les plus puissantes.

L'état de malpropreté des cabinets d'aisance des classes pauvres, et le maintien du système de vidange par les fosses